

Réforme de la FDE - Journée d'action INSPE-MEEF - 6 mai 2024 - Collectif FDE du SNESUP-FSU

	<p>Les éléments d'information sur la réforme (diapo novembre, annonces gouv)</p> <ul style="list-style-type: none"> - issus du diapo "Écoles Normales XXI^e siècle" - issus des échanges entre Réseau des INSPE et Cabinet de l'Élysée - issus du CNESER 	<p>Nos questions > nos revendications</p>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">CONCOURS</p>	<p>Concours en fin de L3 dès 2025 pour tout le monde (CRPE ; CAPES / CAPET / CAPLP / CAPEPS ; CPE) sauf agrégation</p> <p>Double concours en 2025 et 2026 Fin des contrats AED</p> <p>Maquettes génériques et programmes de concours (Physique Chimie, LM, LC, Maths, HG, Sciences-Eco) à venir ; <i>CRPE "centré sur mathématiques et français"</i></p> <p>Pour les lauréats des concours : 2 années de Master (nouveau M1 rentrée 2025) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En M1 "élève professeur" 25% observation (37,5% observation et pratique accompagnée ?) 900 euros (ou 1400 ?) net/brut ? - En M2 fonctionnaire stagiaire 50% en responsabilité = moyen d'emploi, 1800 euros net/brut ? 	<p>Nombre de postes au concours ?</p> <p>Modalités et moment de la titularisation ?</p> <p>> il faut une augmentation significative du nombre total de postes et annoncer la répartition entre les deux concours de 2025 et 2026</p> <p>Maquettes des concours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - oral 2 contesté - "vérification des connaissances", des "fondamentaux" en CRPE ?
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">STRUCTURE DE FORMATION</p>	<p>Création d'ENSP sous Co-tutelle MEN/MESR, "structure de coordination" (<i>composante pas au sens juridique du terme au sein des universités</i>)</p> <p>Master ENSP pour les lauréats concours</p> <p>Contrôle IGESR</p> <p>Formatrices et formateurs "choisis" en master :</p> <p>PE = 50% univ + 50% MEN (mis à dispo pour 3 ans = 30% + 20% "terrain") ;</p> <p>Corps enseignant = 1/3 1er degré choix MEN ; 1/3 2nd degré choix MEN ; 1/3 univ choix MEN et Univ</p> <p><u>Pas de modification du code de l'éducation ; les INSPE continueraient à exister dans leur forme actuelle régie par les articles L.721-1, L.721-2 et L.721-3.</u></p> <p><i>INSPE resteront des composantes de l'université pour porter les diplômes comme les UFR.</i></p>	<p>Quid des INSPE, des sites et des personnels ?</p> <p>Caractère universitaire de la formation ?</p> <p>Recrutement univ / "choix" des formateurs par le MEN ?</p> <p>Quid des non lauréats ?</p> <p>Quid des Masters MEEF existants ?</p> <p>> maintien des MEEF, des sites, des personnels</p> <p>> poursuite d'études des non lauréats, master MEEF avec réparation au concours</p>

<p style="text-align: center;">AVANT CONCOURS</p>	<p>1^{er} degré = licences pluri à créer pour la rentrée 2025 ; <i>il faut qu'il y ait une ou deux licences PE clairement affichées par académie</i> ; Dispense des épreuves écrites si réussite à des tests standardisés en L1 et L2 ; L pluri : 50% "académique" + 30% "pédagogie" + 20% "terrain" (si accès par licence disciplinaire alors modules de préparation 60 ECTS) ; <u>Cadrage maquette licence pluri PE = 2/3 contenus pour disciplines enseignées à l'école (GT sur ces maquettes sans FU et sans RINSPE) mais Dgesip a annoncé un GT MESR avec FU, RINSPE et VP CFVU</u></p> <p>2^d degré = licences disciplinaires + modules de préparation en L3 à la rentrée 2024 à partir 2025, modules en L2 et en L3 = 30 ECTS x 2 = 60 ECTS</p>	<p>Module "en plus" des heures de Licence ? Pour toutes les licences ? Volumes et financement des modules ?</p> <p>Passerelles entrantes / sortantes des Licences ?</p> <p>Et pour les CPE ? et autres concours auxquels ne correspond pas une licence dédiée ?</p> <p>Création d'une licence pluri sur tous les sites départementaux ? Avec quels moyens ? Quid des licences déjà existantes ? Visibilité Parcoursup novembre 2024 !</p>
<p style="text-align: center;">APRÈS CONCOURS</p>	<p>1^{er} degré</p> <ul style="list-style-type: none"> - M1 : 62,5% "renforcement professionnel" + 37,5% observ. et pratique accompagnée = 1,5 j (pour les lauréats "issus du concours de droit commun" : modules de renforcement sur la didactique et la pédagogie) ; - M2 : 50% "renforcement professionnel" + 50% responsabilité = 2 j <p>2^d degré</p> <ul style="list-style-type: none"> - M1 : 37,5 % observation et pratique accompagnée + 62,75 % enseignements (est-ce la même chose que "renforcement professionnel" pour PE ?) ; - M2 : 50% responsabilité + 50% enseignements disciplinaires <p><u>Maquettes Master cadrées sous forme de référentiel</u></p>	<p>Caractère universitaire de la formation ? Place de la recherche ?</p> <p>Moyens et modalités de suivi de stage ? Année de M2 surchargée</p> <p>Pertinence des contenus listés ? Approche caricaturale du MEN : des "fondamentaux" (jamais définis) complétés par l'enseignement de "techniques" (supposées innovantes, efficaces... en référence aux travaux du CSEN) et un empilement d'items divers (inclusion, égalité fille-garçon, numérique, laïcité et valeurs de la république) réputés "transversaux"</p> <p>> du temps et des concertations pour une réforme FDE</p>

Visio 17h : <https://snesup.bbb.wbnr.cloud/rooms/sta-io6-qjj-jzz/join>

- bilan des actions locales
- compte rendu de la réunion multilatérale au MEN
- suites de la mobilisation